

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? -

A. En argent, bled, vin, ou bois? -

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Argent Cent Vingt & huit Livres Solides
Métal douze quintarons Boies d'any toise
Sapin qui doit prendre dans la forêt*

*Atteste à Chilly ce 3 Mars 1799
A. Blanc*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District?

e. Canton?

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

226 *[Signature]*

1. Vaudant.

a. Un Village.

b. Une Commune, mais l'école n'est pas dans la Commune, elle est dans le hameau de Mérey, & l'école s'appelle l'école de Mérey.

c. De la Paroisse de Bally, & l'Agence de Souatent, & Mérey. De l'Agence de Souatent.

d. De Lausanne.

e. Du Leman.

2. L'école est au centre du petit Village de Souatent, & le hameau de Mérey n'est éloigné que de 5 minutes.

3. Souatent & Mérey.

a. Répondre à l'Article 2.

b. De 20 à 25 Enfants.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

4°. Touatend, est distant de Grilly de 20. Minutes, de Renens de 50. de Criffier de 50. de Chavannes de 50. de Chavannes de 50. d'Euclens de 55.

a. Leurs noms.

a. Grilly, Renens, Criffier, Romanel, Chavannes, Euclens.

b. Leurs distances réciproques.

b. Répondre par l'article N.° 2 de sus.

I I

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

5°. On enseigne la lecture, l'écriture, l'Orthographe, la Religion, la Musique, des Grammes en prose ou Méthodique usuelle.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

6°. On tient l'école hyver et été. Elle dure les sabbats et le nombre des Enfants. Il ou l'autre par jours.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

7°. Le Catéchisme d'Ostervald, les Psalms métriques, le Vicaire et le Nouveau Testament.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

8°. Les préceptes et Réglemens sont donnés par écrit au Régent, lors qu'il s'occupe en office, et l'observation est soigneusement surveillée par le Pasteur qui fait fréquemment des visites toutes deux solennelles aux environs de Pâques Noël, en présence du Gouverneur de la Commune et des Anciens de la Paroisse.

9°. Durée de l'école chaque jour?

9°. La durée des Ecoles est de 6 heures par jour, y compris le répit.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

10°. Les Enfants quoique tous réunis dans la même chambre d'école, sont classés selon leur âge.

I I I

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

(11.) Il y en a un seul.

b. D'où est-il?

(a) Jusqua dernier, c'est le Conseil de Lausanne, Seigneur d'ici, a établi le Régent, par la nomination du Pasteur qui lui présentait deux Citoyens les Capables ensuite d'un Examen public. Et tous les aspirants fait par le Pasteur à un jour par la séance au quel les Préposés de la Commune et les Cères de famille devaient se trouver.

c. Son nom

(c) François Louis Bonnalance Régent actuel a été établi par le Conseil de Canton de Lausanne après les mêmes formalités que celles qu'on vient de dire. (b) de la Corporation Française de Lausanne.

(3)

d. Son âge.

d. Il a 19 ans et demi.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

e. Une femme de son âge et quatre Enfants.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

f. Depuis le 17. Janvier 1799.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

g. Il avoit déjà exercé la Régence pendant 2 ans à Chavannes. Il avoit été formé à cette vocation dans les Ecoles de Charité de Lausanne. Il y a un instituteur particulier pour les objets et qu'il avoit approuvé sous la protection de l'ordonneur.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

(b) Ses fonctions d'école il en réunis encore de publiques dans l'Eglise les jours de Culte. Il conçoit les Chants des Psalms, il fait avant le Sermon la lecture de la parole et des Commandemens de Dieu. De plus une prière publique tous les dimanches, soirs et jours de fêtes dans la Chapelle de Touatend.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

(12) Sous les Enfants déjà indiqués au paragraphe 6.° de l'Article page 1.° fréquentent l'école en hyver et en été.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

(13) Les Régens de Touatend en Métery à la jouissance d'une quote de demi des terres que la Commune lui a cédées.

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

(b) Le produit annuel pour les terres porte à 260.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

(c) La Commune et la Bourde des pauvres font la provision soit en argent soit en graine outre le bois pour chauffer l'école.

15°. Bâtiment de l'école.

(d) Il n'y a point de biens d'église à Touatend en Métery en n'y connaît pas les biens de la Commune et ceux des pauvres qui sont très détériorés.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

(14) Les père ne payent pas eux-mêmes pour leurs Enfants mais la Commune retire de leur part un quarteron de bled et le batte par chaque Enfant, ce qui les benéfice au Régent.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

(15) La Commune a fait à ses frais un bâtiment d'école.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(a) Il n'est pas en son bon état.

(b) Il n'y a qu'une petite chambre pour l'école, laquelle doit encore de logement au Régent ce qui est pour incommode.

(c) C'est la Commune.

227

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

A Il reçoit annuellement 240 en grain 28 quarterons de blé. Un char de bois. Il joint une portion de terrain comme on le dit en autre d'un petit jardin. Boins de vin.
B Cette pension dérive
1°. Du Gouvernement soit originaiement par Capital donné pour la fondation, soit par les concessions.
2°. De donations volontaires faites par des particuliers pour aider à la fondation de l'école.
3°. Des contributions annuelles ou fixes tant de la Commune que de la bourgeoisie des pauvres au quel la déje dit.

La pension des Régens de Douvrens est évaluée en argent pour aujourd'hui valoir total environ 11 Louis par an. Elle est sans doute insuffisante et les doubs ne sont point trop par l'usage de pour bien même des écoles.

Fait le 10. Mars 1799 par moi
Sous signé

François Louis Bonnetance
Régens au dit Douvrens et
Nizery

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Aux Croisettes & chez les Baud.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est deux maison isolées, les plus à portée pour les enfans

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Elles appartiennent à la Commune d'Epalinges

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse des Croisettes Agence d'Epalinges

d. District

De Lausanne

e. Canton

Du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Les maisons les plus éloignées sont d'environ 1/4 d'heure

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

La Girarde a 8 maisons
Le Dornalot ... 8 maisons
chez les Chapuis 10 maisons.
La Guillière ... 10 maisons.

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

La Girarde, le Dornalot, & chez les Chapuis sont du ressort de l'école des Croisettes
La Guillière & maisons voisines sont du ressort de l'école chez les Baud.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

La majeure partie des enfans sont éloignés à peut près de 1/4 d'heure, & le reste tant soit peu moins

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

L'école des Croisettes en produit 40
Celle de chez les Baud ... 20

228
110
Seconde Régence d'Epalinges